

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 23 (1952)

Heft: 11

Artikel: 1740 : révolte des commis d'Ajoie

Autor: Simon, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825350>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIII^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N° 11. NOV. 1952.

SOMMAIRE :

(1740) Révolte des commis d'Ajoie

1740

Révolte des Commis d'Ajoie

I.

Oyez bonnes gens l'histoire malheureuse des paysans de chez nous.

Nous sommes à Porrentruy, en 1740. Novembre. Ou plus exactement, le 31 octobre. Il fait froid, il fait sombre. Les automnes d'Ajoie sont très souvent brumeux. Sur la place de l'hôtel de ville (la « maison de céans » comme on l'appelle alors), un échafaud a été dressé durant la nuit. Les rues de la vieille cité épiscopale ont une animation inaccoutumée : nombreux campagnards à culottes courtes et blouses de couleur, soldats de France, dragons et grenadiers du très-chrétien roi Louis XV, badauds, bourgeois du lieu. Des agents de police (on les nomme « chasse-coquins ») s'affairent ou discutent rapidement entre eux.

Soudain tinte une cloche grêle. C'est celle qui ne sonne que pour les incendies, la guerre et les exécutions. Et voici que par rangs de quatre, les troupes françaises montent la rue. Elles forment aussitôt un carré de couleur et d'acier autour de l'échafaud. Le bourreau vêtu de rouge, les bras nus, attend sur la plate-forme, appuyé sur le manche de la hache.

Pour quelles têtes s'abattra donc le glaive ? Et pour qui ces apprêts matinaux ? Ah ! les temps sont peu sûrs en 1740 dans le Pays d'Ajoie.

En silence, les paysans des quatre Mairies se sont groupés de chaque côté de la rue du Marché montant à la place. Les têtes se tournent à l'opposé, vers le château de Son Altesse. Au-dessus du troupeau pressé des toits et des façades on voit l'alignement géométrique des fenêtres du vieux castel.

Mais voici qu'un lent cortège débouche au coin de la rue. Ce sont les condamnés à mort. Entourés par les soldats français, assistés ou soutenus par quelques prêtres amis, ils avancent et montent vers la maison de ville.

Les mains liées au dos, le cou nu et dégagé, ferme et droit, calme et fort, à quelques instants de la mort, c'est Pierre Péquignat, le Commissaire de Courgenay.

Il a soixante-dix ans ; mais est viril encore. Un historien, M. P.-O. Bessire, trace ainsi son portrait : « C'était un homme de taille élevée, brun de visage et complètement rasé. Il avait le nez aquilin, des cheveux aux boucles épaisses, et, en vrai Celte, des yeux un peu enfouis sous l'arcade sourcilière. Il portait ordinairement un habit de mi-laine brun et une veste de drap rouge. Doué d'une éloquence naturelle et

maniant avec aisance la langue du terroir, ce patois d'Ajoie énergique, savoureux et coloré, il entraînait les Ajoulots toujours si sensibles à la musique des mots, les persuadait, les calmait. Il était brave et il repoussa plusieurs attaques nocturnes. Il fut persévérant, et ferme jusqu'au bout. Il lui manquait toutefois les qualités essentielles du chef, l'esprit de décision et l'audace. Jouissant d'une immense popularité, parcourant le pays en maître, toujours à cheval et suivi d'une escorte de paysans en armes, disposant d'une petite armée de plusieurs milliers d'hommes, il aurait pu frapper des coups décisifs. Il n'en fit rien. Peut-être fut-il paralysé par le prestige moral et religieux qu'exerçait sur lui le souverain, ce prince qui joignait à la puissance de l'Empire la puissance du sacerdoce. »

Il avait été le conseiller. Il avait été le chef, l'entraîneur, l'ami. Il aurait pu, au dire de ses compatriotes, créer une religion nouvelle. On aurait écouté sa parole et suivi son exemple.

Le voici à présent, misérable et abandonné. Regardons-le monter cette rue de la cité. Son regard cherche dans la foule massée sur le passage, un signe d'amitié, d'encouragement, de compassion, peut-être d'au revoir. Ce ne sont que faces fermées ou hostiles. Ce ne sont que visages haineux.

Et les camarades, où sont-ils ? Ceux de Cœuve et ceux de Chevenez, ceux de Bure et ceux de Alle ?

Aucun d'eux n'a osé paraître. Aucun n'est là. Il est dur de monter à la mort pour un peuple dont l'ingratitude est aussi complète, aussi totale. Dur de se sentir seul, et détesté peut-être, à l'heure du grand sacrifice. Mais quel peuple n'est-il pas ingrat ? Quel empereur, quel chef d'Etat est-il jamais sûr de son avenir même le plus proche ?

Les peuples sont lâches.

Ils sont veules et versatiles. Mais toujours, il mourra des héros pour une patrie.

Pierre Péquignat trouve cette dernière minute amère. Elle l'aidera peut-être à mourir. Le temps n'était pas loin, pourtant, où il parcourrait les prairies d'Ajoie à cheval, entouré et gardé par plusieurs centaines de patriotes armés le considérant comme leur roi ; faisant ici la justice, exaltant là une volonté chancelante.

La gloire dure peu chez nous. Elle coûte toujours trop cher.

Aucun Ajoulot n'est donc présent. Les seuls Craichies, adversaires des patriotes et partisans du Prince, triomphent et applaudissent à la condamnation. Et pourtant un frisson de regret parcourt déjà leurs rangs : les Commis ne sont pas criminels. Pierre Péquignat, Lion, Riat, ce sont des paysans pieux, des paysans de nos villages, des hommes simples un peu rudes, volontiers moqueurs, mais au cœur honnête.

Derrière Pierra, c'est Jean-Pierre Riat de Chevenez, faible, défaillant, et que soutient son frère, capucin du Landeron. Il a 57 ans. Il ne veut pas mourir. La longue captivité, le procès, l'ont miné. Il n'est pas aisé de regarder la mort sans trembler. Et qui voudrait jeter la pierre à Jean-Pierre Riat de Chevenez ?

Le troisième condamné s'avance. C'est Frideloz Lion, de Cœuve. Petit de taille, musclé pourtant, le regard sous de longs sourcils, il paraît indifférent. Pour lui aussi, l'heure a sonné. Il est le plus jeune des trois.

Vallat et Varré, l'un de Bure, l'autre de Courgenay, doivent assister au supplice avant un long bannissement. Ils ferment le lent cortège.

Mais on est arrivé déjà. Les Juges se sont avancés, dans leur vaste



Le dernier mot dans le réglage des montres

- ★ Meilleur réglage dans les différentes positions.
- ★ Conservation de la précision initiale, même après révision.
- ★ Sécurité accrue par le système de fixation du spiral.

Cortébert
SPIROFIX



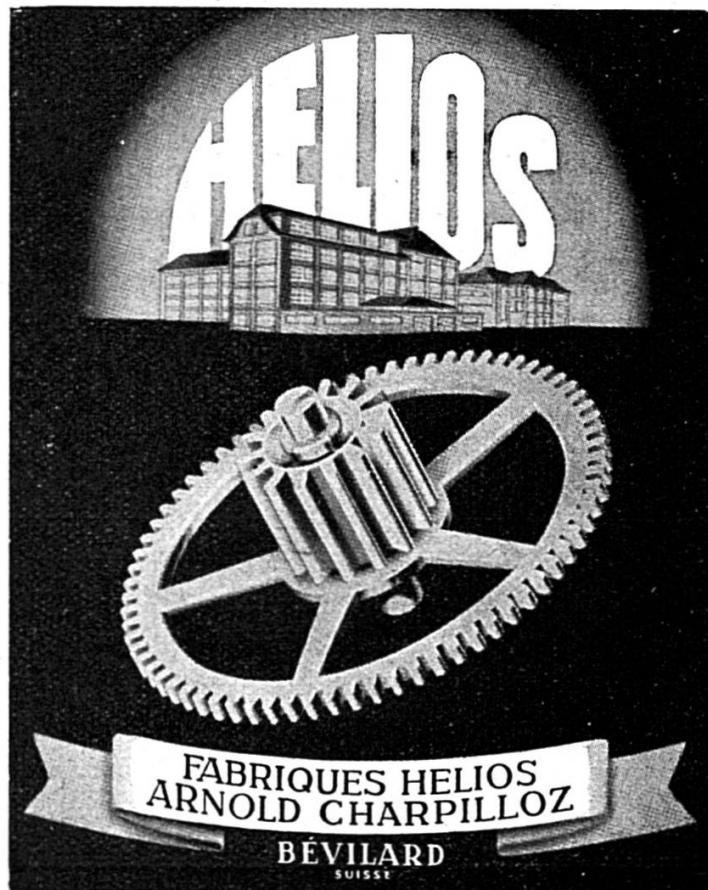
A L'OBSERVATOIRE DE

NEUCHATEL, CORTÉBERT S'ADJUGE 21 PREMIERS PRIX



519

En vente chez les
bons horlogers
du monde entier



546



**LÉON BERDAT S.A.
COURTÈTELLE**

FABRIQUE
DE BOITES
MÉTAL ET
ACIER

522

manteau noir, sur le haut perron de la maison de ville. Le greffier déroule le parchemin pour y relire la sentence. Un bref roulement de tambours ; les sanglots de J.-P. Riat.

La voix dure clame la condamnation : « La Cour de Justice établie par Son Altesse Monseigneur l'Evêque de Bâle, Prince du Saint Empire, en vertu de Sa Supériorité Territoriale, condamne, conformément à l'art. 127 et autres de l'Ordonnance Criminelle de Charles V. Scavoir, Pierre Péquignat, d'être conduit au lieu du Supplice, où il aura la Tête tranchée sur un Echafaud qui sera pour cet effet dressé devant l'Hôtel de Ville de Pourrrentuy, sa Tête plantée sur des fourches patibulaires, la Face tournée vers Courgenay, son Cadavre écartelé, pour les quatre Membres, être exposés sur quatre poteaux qui seront plantés à l'entrée des quatre Villages de Bure, Cheveney, Cœuve et Halle, chefs-lieux des quatre Mairies de Pays d'Ajoie, & le tronc enfoï sous lesdites fourches patibulaires : Ordonne qu'il sera dressé près de sa maison à Courgenay, une Colonne, où sera attaché un Tableau sur lequel sera marqué le genre de son crime & celui de son supplice.

Fridolin Lion à être conduit au même lieu du Supplice, où il aura la Tête tranchée ; ce fait, la main droite coupée, pour être exposée sur les mêmes fourches patibulaires, avec sa Tête, la Face tournée vers Cœuve, & son Cadavre enfoï sous les dites fourches. Jean Pierre Riat, à être conduit au même lieu où il aura la Tête tranchée sur le même Echafaud.

Jean Vallat et Jean Varré, conduits au lieu du Supplice, pour être présents à l'exécution desdits Péquignat, Lion & Riat ; ce fait, a banni ledit Vallat des Terres de la Principauté de Bâle, pour cinq ans, & ledit Varré pour dix ans. »

Le Président s'avance alors d'un pas. Il tient entre ses mains le sceptre de la Justice et prononce la formule ordinaire : « Condamnés, vous allez mourir, aussi vrai que je brise ce bâton ». Puis il jette les morceaux à leurs pieds.

Un nouveau roulement de tambours.

La cloche a cessé de tinter.

...
Péquignat monte sur l'échafaud ; il baise le Crucifix que lui tend un père jésuite ; une dernière prière ; un dernier instant de recueillement ; c'est la fin. Il se lève et pose la tête sur le billot. La hache du bourreau luit et s'abat. On traîne le corps sur la plate-forme.

C'est à présent au tour de Lion. Il promène son regard sur la foule. Il n'y rencontre qu'un seul visage ami. C'est celui d'un vieux paysan de Vendlinecourt tenant d'une main son fils et de l'autre sa fille. Au moment où le glaive tombera, le vieillard frappera ses enfants au visage et dira : « Souvenez-vous de Frideloz ! » Coutume ancienne.

Riat n'a plus la force de monter les degrés ensanglantés de l'échafaud. On le hisse et le tire. Et à nouveau reluit la hache. Il faut abattre ensuite la main droite de Lion. Il faut aussi tirer Péquignat sur la place, lier ses membres à quatre chevaux pesants, écarteler le corps.

Il faut finalement fixer les têtes sanglantes aux fourches patibulaires, la face tournée vers les villages.

On dépêche les membres de Pierra aux Mairies, qu'à Bure, Cœuve, Alle et Chevenez, on suspendra aux perches hautes de vingt pieds.

La révolte est ainsi éteinte. Les paysans à leur charrue, à la corvée. Taillables et corvéables. Tout est bien qui finit bien !

Mais dans l'ombre déjà, les noms des trois Commis montent vers les mémoires, entrent dans l'Histoire.

Et déjà se fredonne la chanson des héros :

*Jurassiens, chantons en chœur
Du temps passé le vrai bonheur ;
Tous les jours on vous le rappelle ;
Ecoutez en un trait fidèle.*

*Que le matan tuè les pe, pe, pe,
Que le matan tuè les Pétignats.
Vivent les z'ai, z'ai, z'ai,
Vivent les z'Aidjolats.*

*Les paysans sont révoltés
Ils arrivent de tous côtés,
Ils ont l'audace de se plaindre
Et celle de ne pas vous craindre.*

*A la porte de Courtedoux,
Ils sont armés, entendez-vous ;
Pétignat, chef de leurs cohortes
Demande qu'on ouvre les portes.*

*Ainsi parlait à son tyran
de Sigismond un courtisan ;
C'était en dix-sept cent quarante
Et l'Ajoie était mécontente.*

— *Faites venir ce mamant là
Nous entendrons ce qu'il dira.
Français, restez là pour le prendre
Bourreau, soyez prêt à le pendre.*

— *Prince, de grâce, écoutez-nous,
Nous nous mettons à vos genoux,
A vous le paysan s'adresse
Conduit par la faim qui le presse.*

*Prince, la dîme nous prend tout ;
Les tailles nous poussent à bout ;
Nous implorons, dans cette adresse,
La clémence de votre altesse.*

*Prince, nos champs sont dévastés,
Et vos gardes-bois détestés
Humbles sujets de votre altesse,
Nous vous prions que cela cesse.*

— *Qu'osez-vous dire, audacieux,
Rendez plutôt grâces aux Cieux
Vous êtes des sujets rebelles ;
Qu'on les descende aux Sept-Pucelles !*

*Qu'entre deux chars soit attelé
Leur chef, pour être écartelé ;
Que tout le peuple le contemple,
Pour prendre un salutaire exemple.*

*Ici de ses membres tremblans
Gisent les lambeaux palpitans
De cette iniquité sanglante
C'était là, la place fumante.*

PARISIENNES

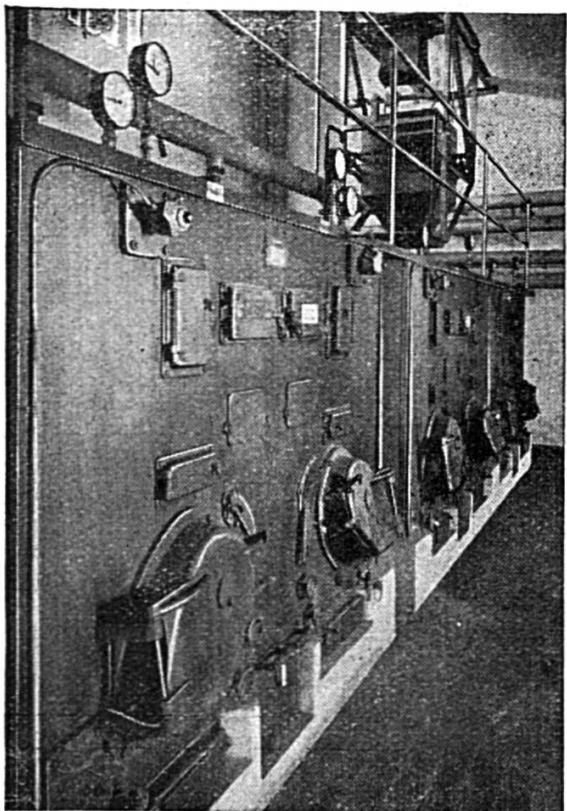
un produit Burrus

avec et sans filtre

95 ct.



556



Chaufferie à 6 chaudières
d'une grande usine
« Chauffage et chargement automa-
tique au charbon. »

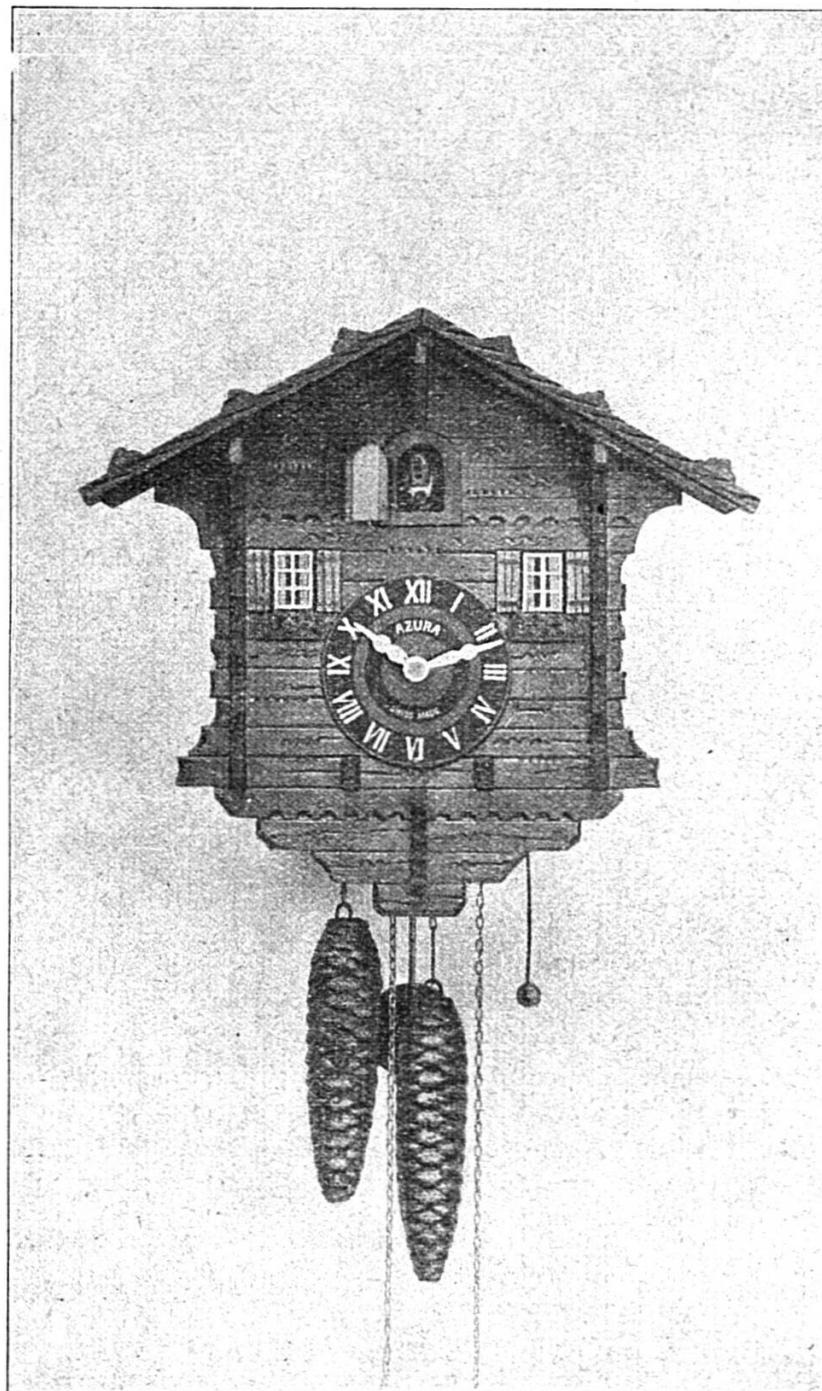
Pärli & Cie

Chaussages en tous
genres
Ventilation
Installations
sanitaires

**Bienne
Delémont Porrentruy
Tramelan**

554

Le coucou du Jura



PRODUITS «AZURA»

Célestin Konrad, Moutier

580

*Noble victime d'un tyran,
Pétignat, brave paysan,
Ici, nous te rendons hommage,
Que ton nom passe d'âge en âge !*

*Ils sont passés, ces temps d'horreur
Des tyrans nous n'avons plus peur ;
Marchons toujours avec courage,
Car c'est nous qui portons l'orage !*

Le refrain, ironie du sort, est emprunté à une chanson faite par les Craichies pour se moquer de Péquignat. « Que le matan te tué » (que le mauvais temps te tue) était l'exclamation ordinaire de celui-ci, lorsqu'il était en colère.

II.

Faisons ici un court pèlerinage. Repartons à cheval sur les plaines d'Ajoie, refaisons le trajet de la gloire à la mort.

Retrouvons en nous l'espoir et l'amertume, la force et la ténacité de nos ancêtres, pour comprendre cette page à demi effacée et revivre vraiment les troubles d'autrefois.

Sachons revoir avec ferveur l'ancienne bourgade épiscopale, ses murs d'enceinte, ses portes massives, le pavé des rues, l'irrégularité des façades.

Evoquer les villages aux toits de chaume, aux maisons basses ; les campagnes pauvres et peu cultivées. Le tiers des terres est en jachères ; tous les trois ans, chaque champ est abandonné à lui-même.

L'Ajoie ?

C'est ce pays à présent fertile et riant, tout en forêts et en prairies, emboîté dans le Territoire de Belfort et limité à l'Est par la chaîne allongée du Mont-Terri.

C'est ce coin de terre, bernois depuis 1815, aux habitants francs et modestes.

C'est Porrentruy, la vieille et pensive cité ; c'est le val de l'Allaine aux méandres nombreux ; c'est la Baroche aux villages fleuris, le haut plateau de Bure et de Fahy.

C'est une porte ouverte sur la France.

Le pays, ancienne Rauracie, était devenu successivement romain, burgonde, franc et bourguignon, pour être incorporé en 1032, au Saint-Empire romain de la nation germanique, et par lui, à l'Evêché de Bâle.

Au XVIII^e siècle, cet Evêché est un organe curieux et complexe que Quiquerez définit ainsi :

« Le souverain relevait de l'Empire d'Allemagne pour la politique et de la cour de Rome pour l'ecclésiastique. D'une main il portait l'épée, et de l'autre, il s'appuyait sur une crosse. Il se coiffait d'une couronne de prince et d'une mitre. Il avait le droit de faire la guerre et le devoir de prêcher la paix. Il commandait en souverain dans sa résidence de Porrentruy, et il n'y avait aucune autorité comme évêque ; sa demeure resta comprise dans le diocèse de Besançon jusqu'en 1779. Prince et prêtre catholique, il nommait des ministres réformés. Ses conseillers étaient moitié laïques, moitié ecclésiastiques. Son diocèse s'étendait sur une partie de l'Alsace catholique et sur des cantons réformés.

Bâle, sa résidence primitive, que le Rhin divise en deux parties, était d'un côté du diocèse de Constance et de l'autre de celui de Bâle. Pareille anomalie existait encore ailleurs : Bielle, La Neuveville, l'Erguel, relevaient du diocèse de Lausanne. La moitié des Etats du

prince-évêque était fief de l'Empire d'Allemagne, le restant avait une combourgéosie avec des cantons suisses. La première partie était catholique et la seconde en partie calviniste. Dans quelques districts on parlait l'allemand, dans les autres la langue française. Bien d'autres contrastes existaient encore dans ce pays gouverné par un prince élu par des chanoines et que confirmaient le pape et l'empereur. »

* * *

En 1726, le Prince régnant, Jean-Conrad de Reinach, issu d'une ancienne famille noble de Suisse, promulgue de nouvelles ordonnances par lesquelles il espère fortifier son pouvoir au détriment des droits du peuple.

Dans le pays entier, l'opinion s'émeut. A Moutier, à La Neuveville, dans les Franches-Montagnes et le vallon d'Erguel, on proteste et refuse les nouvelles prescriptions. Le Prince autoritaire s'obstine. Bientôt la révolte s'étend. Elle s'apaisera pourtant rapidement ailleurs, pour devenir aiguë au Pays de Porrentruy.

III.

Car on a l'amour-propre un peu trop chatouilleux, à Porrentruy. On est jaloux de ses prérogatives, et fier de ses droits. La ville a son gouvernement propre. Chaque année, un Maître-bourgeois et cinq Conseillers assument la responsabilité de la bonne marche de la ville. A côté de ce Conseil annuel, le groupe en charge l'an précédent et le groupe qui siégera l'année suivante peuvent être appelés à se prononcer, lors de questions particulièrement épineuses. Ce sont donc trois Maîtres-bourgeois et quinze Conseillers élus à vie, qui dirigent les affaires du chef-lieu. Quelquefois même sont réunis pour consultation, douze notables du bourg et les chefs des quatre Corps de métiers : laboureurs ou gagneurs, marchands, cordonniers et tisserands.

La ville prélève un droit d'octroi : l'angal. Les préposés au contrôle, « encraneurs » ou « rats-de-caves » et « chasse-coquins » sont souvent fort pointilleux.

Dans les troubles qui nous occupent, les bourgeois de la vieille cité prendront cause et fait pour le peuple. Ils seront moins violents peut-être, mais plus réfléchis. Et prêteront aux paysans leur expérience juridique, leurs conseils et leur plume. Car nos braves villageois savaient à peine écrire.

On peut être un grand cœur, même sans instruction.

Nous verrons donc bourgeois et roturiers faire cause commune en cette affaire.

Les Maîtres-bourgeois Choullat et Liechtlé et le secrétaire Bruat seront des hommes suivis et écoutés.

IV.

Août 1730. Nuit laiteuse d'été. Dans la plaine d'Ajoie, c'est le calme, la paix. Les blés sont en javelles et présentent leurs silhouettes fantastiques. A l'horizon, les derniers bastions du Jura. Un lointain feu s'éteint sur une colline bleue. Au village tout proche, le veilleur passe et chante la complainte ordinaire : Dix heures ; dormez bonnes gens ; et il heurte de sa hallebarde aux fenêtres où peu de lumière point encore. C'est l'heure du couvre-feu.

Mais quelles sont là-bas, ces nombreuses ombres en marche ? Elles longent les murs, traversent les vergers.

Les paysans de la Mairie d'Alle, secrètement alertés, se dirigent vers Pré-Genez. Ils seront bientôt tous présents :

« Amis, vous êtes venus cette nuit pour une noble cause. Nous devons défendre nos droits ! Le Prince et la Cour essaient injustement de nous asservir. Il nous faut agir. Les ordonnances nouvelles sont à peine mises en vigueur. Refusons-les ! Soyons unis ! Soyons fermes ! Nos droits existent. Malheureusement, les archives sont introuvables. Mais elles doivent être quelque part. Nos pères l'ont assuré. Ne flétrissons pas ! Le droit est pour nous. Nous devons vaincre ou mourir. »

Et on décide alors d'élire douze représentants, douze députés, chargés de défendre les droits du peuple.

Péquignat est des leurs. Il accepte la charge et son orgueil et son assurance naturelle le jettent à corps perdu dans l'aventure. Très vite, son influence grandira ; il prendra un tel ascendant sur ses contemporains, qu'il sera réellement le chef, l'âme de la révolte.

Il parcourra l'Ajoie sur son pesant cheval, entouré d'une escorte nombreuse, armée, et très souvent, trop souvent avinée ; prendra toutes les décisions ; interviendra partout ; encouragera ses amis dans les bons et les mauvais jours ; imposera sa volonté ; fera la justice ; gérera les finances des communes ; menacera ; récompensera ; tempêtera ; ira de l'un à l'autre ; s'inquiétera de tout ; songera même à faire de l'Ajoie un nouveau Canton de la Suisse.

Et tout cela pendant dix ans.

Et tout cela pour l'échafaud.

Les villageois des trois autres Mairies prennent bientôt exemple sur leurs compatriotes. Des résolutions sont prises, identiques à celles jurées au Pré-Genez. Jean-Pierre Riat pour Chevenez ; Frideloz Lion pour Cœuve ; Prongué de Buix, puis Jean-Jacques Vallat de Bure pour cette dernière villicature, sont élus Commis des Mairies.

Cependant, au Château, on s'inquiète. L'Empereur aussitôt est averti de la révolte. Le Comte de Reichenstein, ambassadeur d'Empire près le Corps helvétique, est envoyé d'urgence à Porrentruy et chargé d'enquête sur la cause des troubles. Mais vite il reconnaît les droits réels du peuple et l'intransigeance princière. Il quitte le Château pour s'établir en ville.

Cela dure quelques mois, puis l'Empereur, averti des sympathies que Reichenstein a pour le peuple, lui ordonne de quitter la cité.

Le 27 mai 32, la Cour impériale de Vienne rend alors un verdict provisoire défavorable aux rebelles et contraignant les sujets à l'obéissance.

En Ajoie, on s'indigne. On refuse de reconnaître l'authenticité de l'acte. Les désordres redoublent. On déchire partout la copie du jugement transmise à chaque village. On abat, pour les vendre, les arbres des forêts princières ; on part à la pêche et en chasse ; on s'empare des terres épiscopales.

Le gibier était alors excessivement abondant. Il dévastait les bois et les récoltes. Durant l'été, les paysans étaient contraints de se relayer, afin d'éloigner des cultures, par un tapage incessant, chevreuils, sangliers et autre venaison.

Seul le Prince avait droit de chasse. En certaines circonstances, lorsqu'il en avait le désir, il se déplaçait avec toute la Cour. On réquisitionnait les serfs, qui devaient faire les battues, piétiner leurs propres champs, perdre leur entière journée, courir à la suite des chiens, afin de pousser le gibier sous les fusils de leurs Excellences.

Plus de corvées ! Plus de chasse interdite ! Péquignat est maître du pays. Les forêts sont à tout le monde. Et le gibier pour qui le tire...

V.

La Cour ne dispose pour toute force armée, que de cinquante Suisses à peine. Bien trop peu pour intervenir. Et les bandes paysannes sont un morceau dur à croquer. Que doit faire le Prince ?

Sachons rendre à César ce qui est à César. Jean-Conrad n'est pas un tyran. Ses ordonnances de 26, il les croit faites pour le bien de son peuple. Il s'obstine simplement, croyant faire son devoir. Le peuple se cabre et résiste ; le Prince ne veut pas céder. Le peuple secoue le joug ; le Prince, par naissance et par tradition, s'emploie à le maintenir.

Libre à nous, à présent, d'exalter, de chanter les héros de 40, épris de liberté. Mais comprenons qu'un Prince, au siècle dix-huitième, dans une Europe à l'absolutisme sacré, ne pouvait pas, ne devait pas lâcher la bride.

En ces circonstances, le Prince Jean-Conrad ordonne à Péquignat de comparaître devant lui. Refus. Péquignat s'abstient de répondre. La Cour décide alors de s'emparer du vieillard par la force. Dans la nuit du 1^{er} mars 1733, vers trois heures du matin, cinquante soldats quittent le Château. Ils se dirigent en silence vers Courgenay, cernent prudemment la maison du Commis, s'approchent, s'apprêtent à pénétrer...

Un chien soudain aboie. Péquignat, en hâte, se lève, réveille ses fils, donne l'alarme. Les soldats tirent. Pierra riposte. Le tocsin sonne. Les paysans sont alertés, les soldats en fuite déjà. L'un d'entre eux est tombé, touché mortellement par la balle paysanne.

Dans le pays entier, la nouvelle se répand comme une traînée de poudre. C'est l'émeute, la colère. On exige vengeance. On est exaspéré. L'opposition devient violente. Quoi ! S'en prendre à leur chef ! Attacher Pierre ! De nuit ! Ah la Cour connaît peu la rancune d'un peuple ! Tous ils entourent le Commis. Celui qui, par exemple, sonna l'alarme dans la nuit d'agression, avait lié la corde de la cloche à son lit pour éviter de perdre un instant précieux.

Vraiment, Prince, les rebelles ont la force pour eux.

VI.

Le Prince, à présent, craint la rébellion. Contre la force, il faut la force. Ou la patience. Jean-Conrad tourne ses regards vers ses Alliés de Suisse, les Cantons catholiques. Il leur dépêche des messagers. Après de longs palabres, les Cantons se décident à choisir sept Commissaires, un par canton, chargés d'intervenir dans l'Evêché de Bâle. Ils arrivent en fin août 34.

Les Etats du Pays sont alors rassemblés, Commis compris.

La discussion est dure et les Représentants helvétiques reprochent sévèrement aux Mandataires du peuple leur peu de soumission. La scission est fatale. L'intransigeance et l'incompréhension des uns provoquent nécessairement la réaction des autres.

Les troubles se poursuivent :

On chasse des pâtures les troupeaux de Son Altesse ; les foires du chef-lieu sont houleuses ; on y malmène et tourne en ridicule, les Craichies et les gens du Prince ; on brûle les forêts épiscopales ; on s'empare des terres et des fermes...

Pour distraire quelque peu, dans leur ennuyeux séjour, « Messieurs

Aciers de décolletage pour l'horlogerie



étirés avec précision ou rectifiés, polis
en barres de 2 ou 3 mètres de lon-
gueur, ou en torches
se laissant parfaitement usiner avec
vitesse de coupe élevée.

TRÉFILERIES RÉUNIES S. A.

Bienne

566

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie pour le Jura
bernois et le district de Bienne

créée par l'ADIJ., reconnue par la Confédération

est ouverte à tous les Jurassiens

SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES - INDEMNITÉS
AU DÉCÈS - ASSURANCE-TUBERCULOSE
ASSURANCE-MATERNITÉ

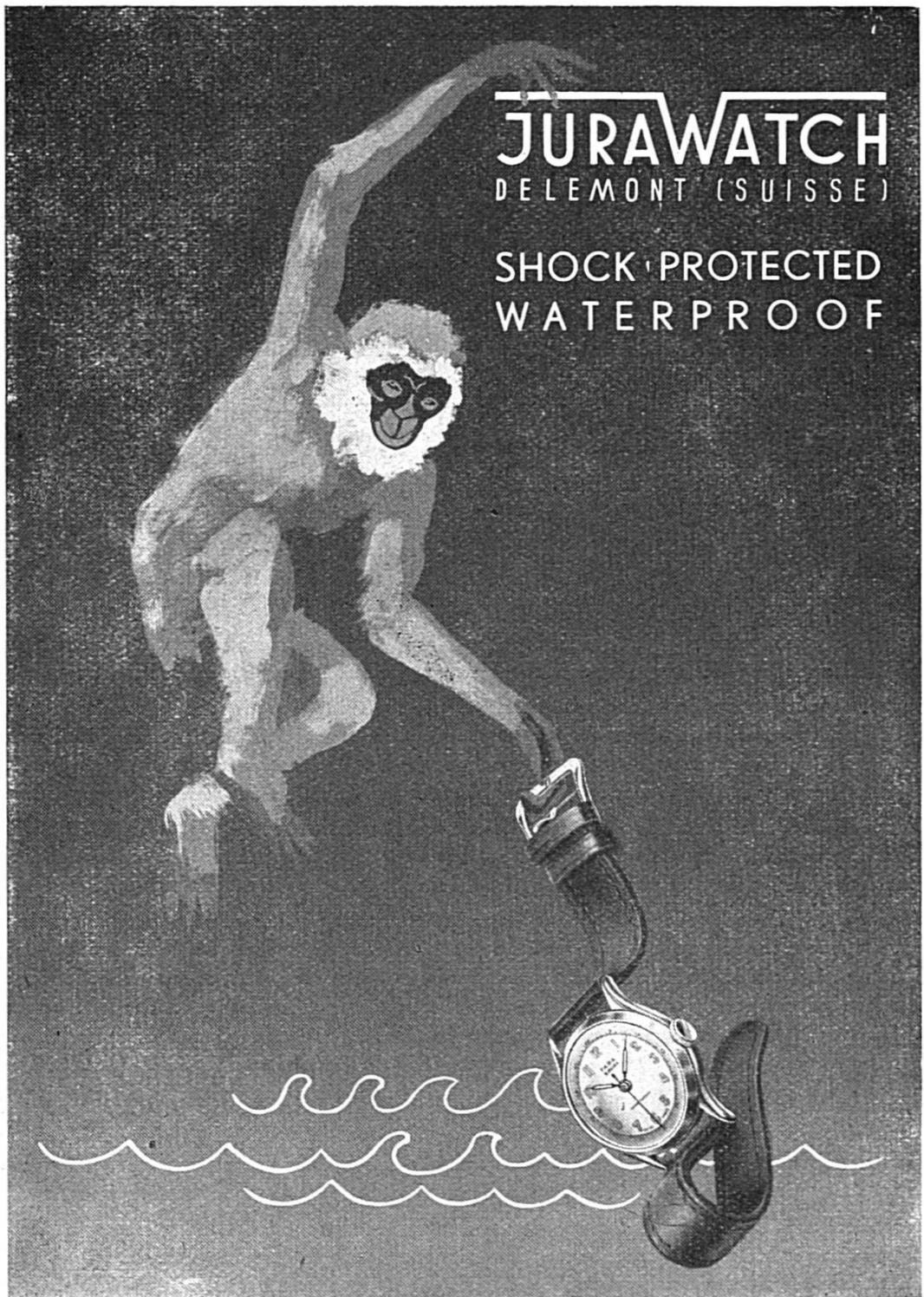
544 (3)

Présidence : **Delémont**, Marronniers 3, Tél. (066) 2 45 43

Administration : **Cortébert**, Tél. 9 70 73

JURAWATCH
DELEMONT (SUISSE)

SHOCK PROTECTED
WATERPROOF



les honorables Représentants des sept louables Cantons catholiques », la Cour organise à grands frais de nombreuses fêtes, représentations, parties de chasse et de pêche. C'est ainsi qu'un matin, on arrive à Bonfol, pour y pêcher la carpe. Il faut auparavant, par un système d'écluses, vider l'eau des étangs. Les villageois mandés à cette besogne accueillent l'ordre sans empressement. Ils s'exécutent cependant. Mais au moment où les dos magnifiquement dorés des immenses carpes sortent de l'eau, les paysans se précipitent et font une pêche splendide, à la barbe des spectateurs scandalisés.

Les sept Commissaires helvétiques rentrent bientôt en Suisse pour y faire rapport sur leur mission.

Une aide militaire est alors décidée. On interviendra par les armes pour châtier les sujets rebelles.

Péquignat rassemble ses gens. Ils arrivent tous à Courgenay. On sait que l'avenir est sombre. Contre la force armée, que pourront les patriotes ? Néanmoins, Péquignat espère. Il redresse les énergies chancelantes. Il ordonne, il impose. Il électrise les rebelles. Rien n'est perdu. A la force, on opposera la force. A l'alliance, une autre alliance. Et Pierre pense déjà aux autres Cantons suisses qu'il sollicitera.

« Ajoulots, dit-il, unissez-vous une fois encore par le serment de rester toujours fidèles à notre cause, et de nous soutenir mutuellement jusqu'à la mort. Que chacun se procure des armes et des munitions ! Que chaque village ait ses gardes ! Obéissez à vos chefs, ne craignez rien ! Nous finirons par triompher ! Et justice nous sera rendue ! »

Les Ajoulots partent aux frontières. Tout le Pays répond à l'appel du Commis. On s'arme et s'organise de toute part.

Mais les troupes helvétiques ne partent pas.

VII.

A Vienne cependant, l'envoyé spécial du Prince Jean-Conrad, Ramschwag, est devenu Conseiller impérial. On le sait fort lié à Sa Majesté Charles VI. Les Ajoulots redoutent son influence. Il sera l'artisan de la sentence impériale.

Celle-ci arrive en janvier 1736, à Porrentruy. Chacun l'attend avec une impatience inquiète. Chacun espère qu'elle lui sera favorable.

En termes extrêmement durs, l'empereur y somme les sujets mécontents de rentrer dans l'obéissance. Les droits ? Il n'y a pas de droit. On n'aborde même pas cette question. Les roturiers n'ont qu'à se soumettre, s'ils ne veulent encourir le courroux impérial.

Les patriotes sont bouleversés. Ils ne peuvent comprendre que l'on puisse ainsi considérer leurs doléances à la légère. Tant pis ! La Cour l'aura voulu. Et ce sera la révolte totale. On refuse de payer l'impôt, on se refuse à toute soumission, on rejette comme fausse la sentence de Vienne.

Nous voyons un peuple tranquille et laborieux prendre soudain les décisions les plus audacieuses, les plus révolutionnaires, faute d'un peu de sympathie, de tolérance, de compréhension.

L'empereur se fâche, sur son trône. « Que l'on envoie de suite aux paysans rebelles un des deux régiments de Suisses à mon service ! » Mais Bâle refuse le passage. Les troupes de Sa Majesté, bien que formées de compatriotes, ne foulent pas le sol helvétique.

L'empereur abandonne son projet.

Il ne reste alors à Jean-Conrad, isolé dans son castel, qu'un seul

pays où demander renfort : la France ; qu'un seul monarque à suppler : Louis XV.

L'homme propose, mais Dieu dispose.

Projets, désirs, calculs, essais... et en un instant tout s'écroule. Une autre nécessité plus impérieuse s'est présentée. La seule nécessité : mourir.

Le Prince a terminé la lutte.

Il meurt à quatre-vingt-un ans, le 19 mars 37.

VIII.

Dès à présent, les événements se précipitent. Jacques-Sigismond de Reinach, successeur de Jean-Conrad, est un Prince dur, germanique dans l'âme, cassant, blessant, autoritaire. Jean-Conrad avait été plus maladroit qu'impérieux. Jacques-Sigismond sera cruel, froidement décidé, plein de morgue et de dédain.

Quelques semaines après son élection, les Etats du Pays réunis à Delémont, lui présentent un mémoire : « Pensées de pacification sur les plaintes générales des Etats ». C'est le suprême espoir de ces braves paysans, soumis, entièrement donnés à leur souverain, pour autant qu'on respecte leurs droits : déclarer la guerre et faire la paix ; voter les impôts ; prélever les péages.

Le nouveau Prince refuse. Il ne va pas céder. Tout son prestige en dépend. Il menace et fustige. Il accuse d'hérésie ses adversaires décontentancés. Il s'en tient simplement et complètement à la sentence impériale de 1736.

Une fois encore, Péquignat rassemble son monde. On se réunit à Cornol. Mais on hésite ; on est désesparé. Que signifient les menaces de la Cour ? Est-on réellement dans son droit ? Est-il vraiment permis de s'insurger ainsi contre un Prince de l'Eglise ? Le désordre déprime. Le peuple est las des luttes. Le peuple aime une main ferme qui le dirige.

Aucune décision précise n'est prise à Cornol.

Jacques-Sigismond est plus habile et plus déterminé. Il poursuit avec la France les négociations amorcées par Jean-Conrad. Elles aboutissent bientôt. Un traité d'amitié est signé à Soleure le 11 septembre 39.

Nous y sommes ! Le Prince a la France pour lui. Les dragons de Louis XV sont aux portes déjà. Un signe, un mot, ils seront là. Les sujets n'ont plus lieu de craindre. Ils auront leur droit ; et le bon.

Un ultime et définitif avertissement aux rebelles.

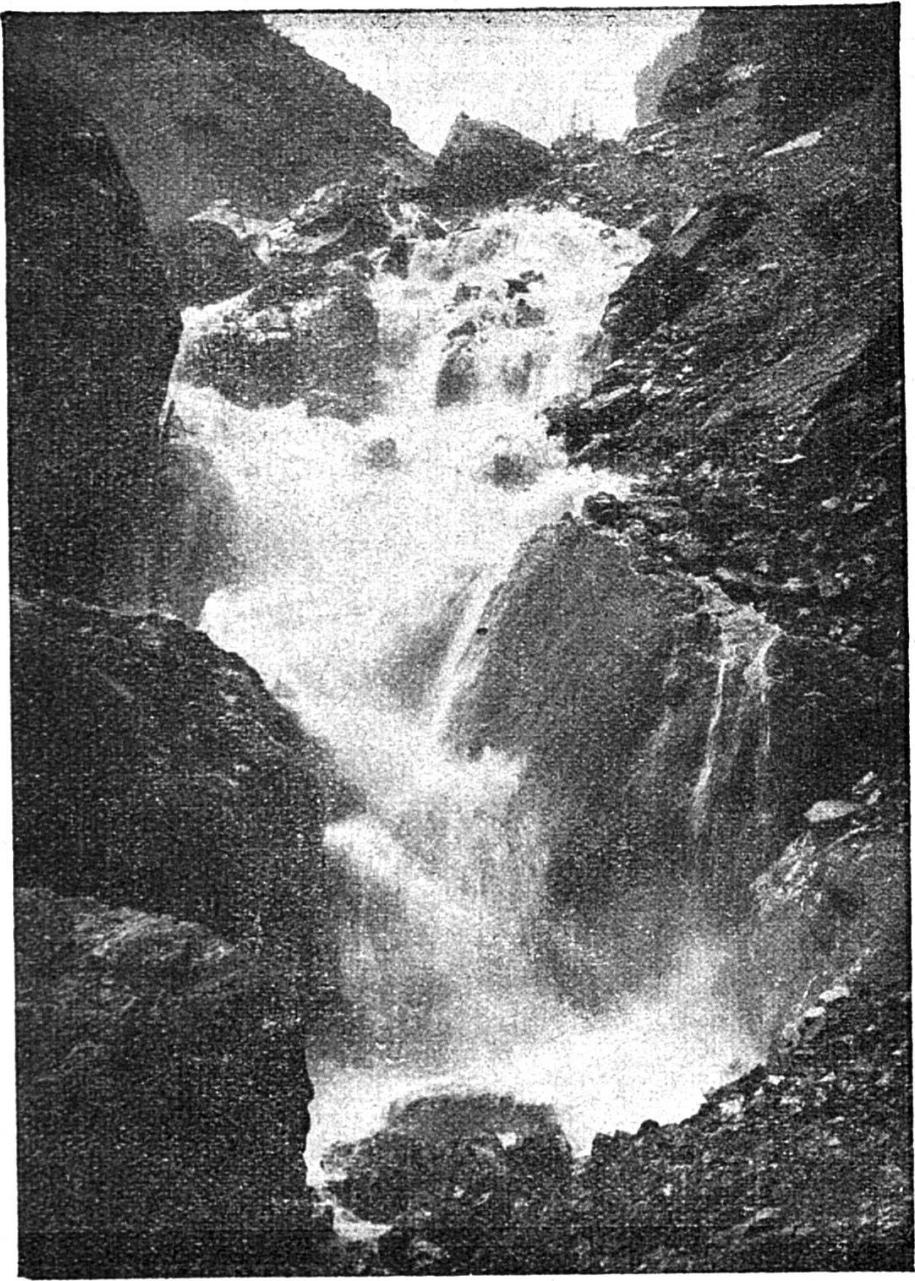
Une dernière réunion des masses paysannes, en fin décembre 1739. On y prend les déterminations les plus énergiques : Non, le Prince est trop autoritaire ; on fait fi de ses principes aristocratiques ; on veut maintenir les anciennes franchises. Et puisqu'il le faut, on demandera aide aux puissants Cantons helvétiques.

On part donc à Lucerne. Résultat négatif. On ne veut pas croire à l'échec. Nouvelles démarches. Lucerne, Soleure, puis Berne reçoivent la députation. En vain. On repousse sévèrement les pauvres paysans, leur enjoignant de « se jeter aux pieds de leur prince gracieux, pour lui avouer la grandeur de leurs fautes ».

Ah, Péquignat, le monde est peu ce que tu crois. Monter à cheval, croire à la liberté, croire à la vertu de son peuple, en sa fidélité, croire à la justice, c'est beau.

Mais c'est illusoire et l'amère déception se prépare déjà.

Encore un effort, beau vieillard. Rassemble tes fidèles : Lion et Riat, Corbat et Varré. Prends ta mante de pèlerin ; va sur les chemins



Vente en 1951 : 1,48 milliard de kWh.

Forces Motrices Bernoises S.A.

Gros lot Frs 50 000.-

20 DÉC.

120 lots suppl. de Frs 80.-
offerts par le Père Noël

Le nombre des lots est augmenté à 42397
La valeur globale
des lots est élevée à Frs 535 600.-

Que de gros lots!

Frs 50 000.-, Frs 20 000.-,
Frs 10 000.-, 4 x Frs 5 000.-, etc.

5 BILLETS chiffres finals 0 — 4 = au moins 1 LOT
5 BILLETS chiffres finals 5 — 9 = au moins 1 LOT
10 BILLETS chiffres finals 0 — 9 = au moins 2 LOTS

1 billet Frs 5.- (la série de 5 billets Frs 25.-, la série
de 10 billets Frs 50.-) plus 40 cts de port pour envoi re-
commandé au compte de chèques postaux III 10026. Liste
de tirage sous pli fermé 30 cts, comme imprimé 20 cts.
Adresse: Loterie SEVA, Berne, tél. (031) 544 36. Les billets
SEVA sont aussi en vente dans les banques, aux guichets
des chemins de fer privés, ainsi que dans de nombreux
magasins, etc.

84/2



SEVA

du printemps (le dernier pour toi) vers leurs Excellences de Berne. Essaie de les convaincre, prie-les d'intervenir ; emploie ta verve vigoureuse. Tente cette suprême démarche...

Le résultat n'est pas brillant. On écoute à peine les Commis et on les somme de quitter la ville dans les vingt-quatre heures.

L'Helvétie n'est plus sœur des faibles. Que sont Leurs Excellences, sinon des souverains aussi durs que les autres ? Les temps sont passés. L'antique liberté helvétique n'est plus alors qu'un mythe errant parfois encore dans de simples et pieuses mémoires villageoises.

Par petites étapes, caressant de nouveaux projets, échafaudant de nouvelles décisions, songeant à de neuves entreprises, pour sauvegarder le Pays, Péquignat et ses compagnons rentrent à l'Evêché.

C'est le printemps 40. Avril. Et le cœur jeune des Commis espère encore malgré l'échec...

IX.

Dans le même temps, à Porrentruy, des événements considérables se déroulent. Le 27 avril 1740, quatre cents dragons de France et deux cents grenadiers, sous les ordres du comte de Broglie, pénètrent dans la cité, l'épée nue à la main, aux salves des canons princiers.

C'est la terreur dans toute la contrée. Les choses les plus invraisemblables se racontent. On colporte les nouvelles les plus sensationnelles. Le Prince a frappé juste. La révolte est cassée. D'une heure à l'autre, l'espoir change de camp.

A l'approche des soldats étrangers, les paysans s'enfuient dans les bois, chassant devant eux leurs bestiaux. L'Ajoie tremble et déjà, servilement, se soumet.

Les détachements français entreprennent tout de suite des expéditions punitives contre les villageois. A Bure, on s'empare de quatre paysans pour les emmener à la Ville. A Cornol, Courgenay, on pille et saccage les maisons des patriotes, emportant tout le butin possible : argent, lingerie, volaille, bétail.

Partout la soldatesque se conduit sauvagement.

Le coup a été si brutal, si rapide, qu'il a tué dans l'œuf tout essai de résistance, de réaction.

De plus, le chef est absent.

Allons retrouver Péquignat et ses amis, rentrant par petites étapes du vain voyage à Berne. Les voici, remontant la vallée de la Suze. Les voilà au passage romain de Pierre Pertuis ; ils redescendent sur Tavañnes. Jean Varré quitte ses camarades ; il va s'arrêter un instant au cabaret, car il est las.

Mais qu'est-ce ? A peine est-il entré qu'on l'entoure, qu'on s'empare de lui. En dépit de ses protestations, il est lié, ficelé, empaqueté. Les gens du Prince guettaient l'arrivée des Commis...

Ce sera la première capture.

Le lendemain, samedi 30 avril, de bonne heure, l'escorte princière, fière de son succès, se met en marche pour Porrentruy, emmenant le Commis avec elle.

La route monte raide qui conduit à Bellelay. Arrivé en ce lieu, on va s'arrêter un instant pour se rafraîchir à l'auberge. Mais soudain, Berberat, fils du maire de Fornet, donne l'alarme. Il vient d'apercevoir sur la hauteur le groupe des Commis s'avancant sans soupçon.

Le jeune homme s'élance, couche Péquignat en joue ; Riat est cerné à son tour. Lion et Corbat, poursuivis dans les bois, réussissent à s'échapper. Ils seront retrouvés plus tard.

Pierre Péquignat est prisonnier.

Le vieux tribun n'oppose aucune résistance.

Avant le départ du détachement, il donnera à Jeanne la Chausse, servante de l'auberge, quelques graines achetées en route, et quatre pièces de cinq sols « deux pour faire dire deux messes et les autres pour donner pour le nom de Dieu, à l'intention de Notre-Dame des Hermites qu'il lui plût lui accorder la patience ».

De Bellelay, le convoi se rend à Saignelégier. Le lendemain, toutes les mesures sont prises pour assurer l'arrivée des trois Commis à Porrentruy. L'historien Vautrey narre ainsi ce voyage : « Le 2 mai, au matin, les trois commis, étroitement enchaînés, furent extraits de la prison de Saignelégier et prirent, entourés d'une forte escorte, la route de Porrentruy. Péquignat n'avait pas perdu tout espoir : il comptait sur ses braves Ajoulots qui auraient bien vite raison des vingt-quatre soldats qui l'entouraient. Remis en liberté, il mettrait de nouveau au vent la bannière de l'Ajoie et la lutte recommencerait plus acharnée et plus ouverte, jusqu'au jour où lui, Péquignat, chef et maître d'une république libre, irait acclamer au château de Porrentruy le nouveau canton suisse qui était autrefois l'évêché de Bâle... On approchait de Saint-Ursanne : dans quelques heures, on touchait à Courgenay ; et là l'attendaient la délivrance et la liberté !!

Tout à coup un bruit étrange se fait entendre : Péquignat a reconnu le son du tambour : on voit au loin s'avancer en ordre de bataille, l'arme au bras, un détachement français : deux cents hommes, grenadiers et dragons, à pied et à cheval, marchent sous les ordres du lieutenant-colonel de Châteaurenard ; bientôt ils entourent les prisonniers et reprennent avec eux la route de Porrentruy. Péquignat apprend alors, avec stupeur, l'arrivée des Français dans l'évêché : d'un coup d'œil, il a jugé ces soldats ; il baisse la tête, tout espoir a disparu pour lui. Il passe à Courgenay ; le peuple morne et consterné se tient caché : il craint les baïonnettes françaises. Enfin les lourdes portes du château de Porrentruy roulent sur leurs gonds : Péquignat se trouve en présence du comte de Broglie et de ses officiers accourus pour voir de près cet audacieux vieillard qui depuis dix ans tient tête à l'empereur et à son prince. Puis, cette curiosité française satisfaite, les prisonniers sont conduits au plus sûr des cachots du château. On était au soir du 2 mai 1740. — La révolte n'avait plus de tête ! »

X.

Ce seront les longs mois d'une prison infecte. L'attente, l'espoir ou l'amertume. Le procès : ses interrogatoires pénibles et serrés. Ce sera la condamnation ; ce sera ce matin d'octobre, ce matin de brume et de sang.

Martyrs de plus d'une sainte cause.

Nouveaux morts pour une patrie.

Noms conservés pieusement dans quelques mémoires fidèles.

R. SIMON

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — Editeur: Impr. du Démocrate S.A., Delémont
Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. o Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38

Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, I Va 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source